



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômeurs

Question écrite n° 126631

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur les problèmes posés par la formation professionnelle. La crise économique ne doit pas être subie. Certains ne manquent pas une occasion, depuis quelques semaines, de se réjouir de manière malsaine de toute nouvelle susceptible de créer des difficultés à la France et d'entraver le travail de redressement conduit par le Gouvernement sous l'impulsion du Président de la République dont nous devons saluer la clairvoyance et le courage. Le sommet social qui vient de se tenir donnera lieu à des mesures et des orientations qui seront exposées dans les prochains jours. Ceci étant, dès à présent, nous devons nous soucier de la formation professionnelle. Dans une récente étude de la DARES on peut découvrir que seulement 8 % des chômeurs sont en formation professionnelle alors que la France y consacre 31 milliards d'euros. Cette formation des chômeurs cache de profondes inégalités suivant l'origine professionnelle et l'âge. Selon l'INSEE, seuls 10 % des chômeurs anciens ouvriers, sont entrés en formation, contre 27 % de ceux qui étaient cadres avant de perdre leur emploi. De même, 18 % des 26-49 ans étaient formés, contre seulement 5,6 % des 55-59 ans et 10,6 % des moins de 25 ans. Les Français sont désormais conscients de la nécessité des actions conduites et de la justesse des orientations politiques prises. Loin des diatribes démagogiques de certains, ils demandent des actes précis et des actions concrètes. En conséquence, il lui demande si elle partage ses analyses et quelles sont les pistes de réflexion du Gouvernement esquissées depuis le sommet social afin de relever les défis de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126631

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 767

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)